



DES PERSONNES ARRÊTEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE AU 20 NOVEMBRE 2022

Deux administratifs arrêtés en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 28 septembre 2022, sur la colline Nyenzi, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, Aaron Ndayizeye, âgé de 29 ans et Aurélie Kubwimana, âgée de 27 ans, tous membres du parti CNDD-FDD, respectivement représentant collinaire et chef de quartier, ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune sur l'ordre de l'administrateur, Claudine Murekerisoni. Selon des sources sur place, ces deux administratifs se sont rendus chez Jeanne Hélène Ndereyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 38 ans en vue d'une réconciliation entre celle-ci et un parent dont un enfant avait été battu par Hélène. Cependant, cette réconciliation n'avait pas eu lieu parce qu'Hélène avait fait semblant d'être malade. Selon les mêmes sources, comme elle a des relations avec l'administrateur, elle est allée porter plainte chez l'administrateur en lui disant qu'ils l'ont battue et l'administrateur a ordonné de les arrêter sans être interrogés.

Trois personnes arrêtées en commune et province Kayanza

En date du 28 septembre 2022, vers 8 heures, sur la colline Musave, centre-ville Kayanza, commune et province Kayanza, Sylvestre Nduwimana, âgé de 48 ans, représentant des commerçants en province Kayanza et Kajibwami, âgé de 64 ans et Eric Girukwishaka, âgé de 34 ans, tous commerçants, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police sis à la colline Kinga. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition menée chez eux par certaines autorités de la province Kayanza dont le Gouverneur de la province Kayanza colonel Rémy Cishahayo, le procureur de la République, Isaac Niyigabira, le directeur du bureau en charge de la Protection de l'Environnement, Agriculture et Elevage, Adelin Niyonsaba, le commissaire de police à Kayanza et le chargé du Service National de Renseignement accompagnés du commissaire régional de police nord. Selon les mêmes sources, lors de cette fouille, ont été saisis chez Sylvestre Nduwimana, représentant des commerçants à Kayanza 1356 sacs de ciment, 187 sacs de fertilisants produits par la FOMI et 2320 litres de carburant de type mazout ; chez Eric Girukwishaka, 7 sacs de sucre tandis que chez Eugénie, 15 sacs de sucre et 110 sacs de fertilisants

FOMI. Selon les mêmes sources, Eugénie n'a pas été arrêtée car elle a plaidé en expliquant que ces produits appartenaient au représentant des commerçants à Kayanza.

Deux enfants arrêtés en commune Bugendana, province Gitega

En date du 27 septembre 2022, sur la colline Mukoro, zone et commune Bugendana, province Gitega, Naboth Irankunda, âgé de 14 ans, et Trésor Kubwimana, âgé de 16 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot de la Police Judiciaire de la commune Bugendana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir volé du maïs appartenant au Projet ANAGESA. Ces enfants ont été auditionnés par l'OPJ Burikukiye en présence de leurs parents et du Représentant Communal de FENADEB et ils ont avoué les faits. Naboth a été relâché le même jour car il a moins de 15 ans pour répondre pénalement de ses actes. Selon les mêmes sources, ce vol a été commis après 10 jours que l'Ingénieur Communal (Responsable de ce Stock) venait de passer au cachot du Service National de Renseignement à Gitega pour les mêmes motifs.

Six personnes arrêtées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 27 septembre 2022, Etienne Sahabo, maître Sandra Ndayizeye, Béatrice Baranyizigiye, Claver Manonko, Notaire Didace Rudaragi et Innocent Museremu, Responsable du Renseignement Intérieur au SNR ont été arrêtés et auditionnés par le Parquet de la République Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place excepté Museremu et Rudaragi relâchés vers midi, d'autres ont été entendus jusqu'à 21 heures. Etienne Sahabo et Maître Sandra Ndayizeye ont été conduits dans la nuit, au cachot de la zone Muha. Ces personnes ont rejoint Christophe Sahabo qui avait été arrêté quelques jours avant et toutes sont poursuivies dans l'affaire de *Kira Hospital*.

Deux enfants arrêtés en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 septembre 2022 indique qu'en date du 13 septembre 2022, sur la colline Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, César Niyonganji, âgé de 14 ans et Anselme Ngendakumana, âgé de 15 ans, ont été arrêtés et conduits par des policiers au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba. Selon des sources sur place, ces deux enfants ont été accusés d'avoir volé deux porcelets. Selon les mêmes sources, les deux enfants ont montré là où ils avaient vendu ces porcelets et celui qui les avait achetés a pu être remboursé son argent tandis que le propriétaire des porcelets les a récupérés. Même si leurs parents ont remboursé l'argent ces enfants sont restés détenus au cachot.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 septembre 2022 indique que depuis le 20 août 2022, Japhet Toyi, célibataire âgé de 32 ans, cultivateur, résidant sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza- Lac, province Makamba est toujours détenu au cachot du parquet de Makamba. Selon des sources sur place, il avait été arrêté par la police en collaboration avec Kabika, son oncle paternel, membre du parti CNDD-FDD en lui accusant d'avoir coupé un arbre dans une

propriété de son père qui est en exil depuis 2015. Selon les mêmes sources, Kabika a dit que cette propriété est en litige.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

En date du 19 septembre 2022, vers 21 heures, sur la sous-colline Buruhukiro, colline Musagara, commune et province Muramvya, Honoré Ntandobeke, âgé de 51 ans, célibataire, membre du parti MSD, démobilisé, ex-FAB, a été enlevé à son domicile avant d'être conduit au cachot par des gens dont Ernest surnommé Kinogo, démobilisé, ex-FAB à bord d'un véhicule de marque Toyota Probox. Selon des sources sur place, les ravisseurs qui se trouvaient dans ce véhicule sont arrivés à l'entrée du domicile de la victime et Ernest a appelé Honoré qui est venu alors à sa rencontre. Selon les mêmes sources, Honoré a été ligoté, a crié avant d'être mis dans le véhicule qui a alors couru à toute vitesse. Les voisins qui ont entendu des cris sont intervenus et ils ont directement appelé le Commissaire provincial de la police. Celui-ci a alerté des policiers se trouvant sur des axes routiers et le véhicule a été intercepté à Bugarama, où les bourreaux ont jeté Honoré. Les policiers de Bugarama ont amené Honoré au chef-lieu de la province et l'ont mis dans leur cachot. Le lendemain, le Procureur de la République à Muramvya l'a interrogé avant de le transférer à la prison de Muramvya en l'accusant de collaborer avec des rebelles.

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

En date du 17 septembre 2022, Niyongabo, commerçant, a été arrêté par le Gouverneur de la province et Rutana et l'a conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon des sources sur place, Niyongabo transportait un bidon de mazout quand il a rencontré le Gouverneur, Olivier Nibitanga. Ce dernier a ordonné à Niyongabo de lui donner ce bidon mais il a refusé en disant qu'il allait dépanner son véhicule Ben, ce qui a poussé le Gouverneur à l'arrêter en l'accusant de le dénigrer. Niyongabo a été libéré en date du 20 septembre 2022.

Trois employés de l'hôpital Musema arrêtés en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2022 indique qu'en date du 6 septembre 2022 sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, Jeledi Ndayizeye, Médecin Directeur de cet hôpital, Janvier Kadodo chargé de la gestion et Ernest, pharmacien ont été arrêtés et conduits au commissariat de Police Judiciaire à Kayanza après avoir été accusés de détournement d'environ 150 millions fbu. Selon des sources sur place, le personnel de cet hôpital avait adressé une correspondance aux autorités dont l'administrateur de la commune Butaganzwa, Janvière Kanyana, au Médecin Chef de District sanitaire Musema et au Médecin Directeur de la province sanitaire de Kayanza Dr Pascal Niyonzima dans laquelle il dénonçait l'attitude autoritaire du Dr Jeledi Ndayizeye et son ingérence dans les services de la comptabilité ainsi que sa mauvaise gestion des finances allouées à cet établissement hospitalier.

Trois personnes arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2022 indique qu'en date du 11 septembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Eric Sikubwabo, âgé de 20 ans et Juvénal Sibomana, âgé de 28 ans, tous de nationalité rwandaise, ont été arrêtés et conduits au cachot communal de Kabarore. Selon des sources sur place, Simon Manirakiza, âgé de 40 ans, burundais, commerçant qui leur avait fourni 97 kilogrammes de haricots qu'ils transportaient a été également arrêté. Selon les mêmes sources, en date du 12 septembre 2022, tous les trois ont été conduits au cachot du commissariat de police de Kayanza situé sur la colline Kinga de la commune et province Kayanza.

Une femme arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 septembre 2022 indique qu'en date du 28 août 2022, vers 15 heures, en zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Floriane Irangabiye alias Fofo, mère de deux enfants, a été arrêtée par des agents du SNR et conduite au cachot du SNR, tout près de la Cathédrale Regina Mundi, à Rohero, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, elle a été accusée de collaborer avec des mouvements rebelles et d'espionnage. Selon les mêmes sources, elle venait de rentrer au Burundi en provenance du Rwanda, il y avait une semaine.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 septembre 2022 indique qu'en date du 3 septembre 2022, sur la colline Nyentakara, commune Kayogoro, province Makamba, Léonce Sakubu membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro par Antoine Ndayiragije, administrateur de la commune Kayogoro, accompagné par des membres de la milice Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, son ménage a subi une fouille perquisition sans mandat par cette autorité communale. Cette arrestation a eu lieu après qu'Onesphore Nirera et un pasteur nommé Hajayandi aient été arrêtés par le commissaire régional de police avec 30 bidons vides qu'ils utilisaient pour la fraude du carburant. Ces derniers avaient été accusés de fraude. Selon les mêmes sources, Léonce Sakubu a été libéré en date du 7 septembre 2022 sur l'ordre du Commissaire Régional de police sud.

Quarante-quatre enfants de la rue arrêtés en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 30 août 2022, dans l'après-midi, au centre-ville de Bujumbura, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 44 enfants de la rue ont été arrêtés par l'unité de la police anti-émeutes. Selon des sources sur place, ces enfants appréhendés sont des garçons. Selon les mêmes sources, ces enfants ont été conduits aux cachots du commissariat municipal de Bujumbura Mairie. Cette opération a été effectuée après la recrudescence des bavures causées par ces enfants tels que des cas de banditisme parfois en utilisant des armes branches comme des couteaux ou des lames de rasoir.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 24 août 2022, sur la colline 12^{ème} transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jules Miburo, membre du parti CNL, originaire de la colline Gakungwe, commune Kabezi de la même province, a été arrêté par le prénommé Richard, responsable de cette colline. Selon des sources sur place, Jules a été embarqué dans le véhicule de ce responsable de type Jeep Prado immatriculé I 1245A vers le cachot du poste de police de la zone Maramvya. Selon les mêmes sources, en date du 26 août 2022, il a été conduit au parquet de Kabezi et a par la suite été transféré à la prison de Mpimba.

Une personne arrêtée en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 août 2022 indique qu'en date du 22 août 2022, Carême Bizozza, gouverneur de Cibitoke, a tenu une réunion au chef-lieu de la commune Mabayi, à l'endroit des investisseurs du secteur aurifère. Selon des sources sur place, il a menacé d'en emprisonner certains afin de les forcer à augmenter la production de l'or qui est la seule ressource et richesse du pays pour faire face à la crise économique du pays. Le lendemain, le responsable provincial du SNR Ahmed Nabil Sindayigaya a mené une rafle en compagnie des policiers pour arrêter certains commerçants. Ceux qui étaient déjà avertis de figurer sur la liste des victimes à arrêter ont pu échapper notamment un certain Matwi, un prénommé Gervais de Kabere, au centre Mabayi, un certain Nestor et Gérard Simbiyaye de Rutabo de la zone Butahana, ainsi que Pascal Vyagizimana. Seul Ngendakumana, un commerçant de Mabayi a été arrêté et a été détenu au cachot du SNR à Cibitoke.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 7 octobre 2022, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Venant Ndiku-mugongo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans, a été arrêté par des membres de la milice Imbo-nerakure dont Rachidi Niyorugira, âgé de 36 ans, accompagné par Cyriaque, secrétaire du parti CNDD-FDD sur la même colline en complicité avec un fils de la victime, Jean Claude Girukwisha-ka, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, Venant Ndikumugongo a pris une vache chez son fils et l'a vendue alors que son fils Jean Claude n'était pas à la maison. La belle fille a informé son mari que la vache venait d'être vendue par son père. Selon les mêmes sources, Jean Claude a porté plainte chez un OPJ à Karuzi contre son père auquel il accusait de lui avoir volé une vache. Cet OPJ a délivré un mandat d'arrêt contre Venant et ce document a été donné à Rachidi et Cyriaque. Ces derniers ont arrêté le père de Jean Claude et ils lui ont exigé de payer une somme de 265000 fbu à son fils avant de le libérer alors que cette vache avait été prêtée à Jean Claude pour l'aider à avoir du fumier, selon Venant Ndikumugongo. En date du 6 octobre 2022, ce dernier avait demandé à une de sa fille mariée de lui apporter un des moutons qu'il lui avait prêté pour avoir du fumier afin de le vendre et payer l'engrais chimique mais cette fille lui en a refusé en lui répondant que ses frères lui avaient interdit de donner une bête à leur père disant qu'il n'a plus le droit sur le bétail. Venant Ndikumugongo a

porté plainte auprès de l'administrateur qui a alors ordonné d'arrêter son fils et les 2 membres de la milice Imbonerakure.

Soixante-dix membres de la milice Imbonerakure arrêtés en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 9 octobre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, soixante-dix membres de la milice Imbonerakure dont Vianney alias Ndie-fi, enseignant à l'ECOFO Mizuga, ont été arrêtés chez cet enseignant, par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité, dirigés par leur chef, Shabani Nimubona. Selon des sources sur place, parmi eux, il y avait des gens venus des provinces de Cankuzo, Karuzi et Kayanza et ils disaient que Vianney les avait mentis qu'ils allaient participer à une réunion de son association préparant une visite des partenaires afin de les y faire adhérer. Selon les mêmes sources, ces membres de la milice Imbonerakure les ont dépouillés de leurs biens comme des téléphones portables, de l'argent, un chèque qui allait servir de retrait d'argent à donner aux participants. Vianney avait promis à chacun une somme de 40 000 fbu après la réunion. Ils ont été libérés après avoir exhibé à ces Imbonerakure une ordonnance ministérielle de cette association que Vianney leur avait partagée lors de la convocation de cette réunion.

Un ex-FAB arrêté en commune Rutovu, province Bururi

En date du 19 octobre 2022, sur la colline Ruringanizo, commune Rutovu, province Bururi, Albert Ndikumana, ex-FAB, âgé de 50 ans, cultivateur, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, avant son arrestation, ces policiers ont mené une fouille perquisition chez lui, le même jour et ont saisi un fusil de type Karachinikov pliante portant le numéro 3329 après l'avoir déterré à côté de sa maison. Selon les mêmes sources, Albert a été accusé de détention illégale d'une arme à feu mais il rejette ces accusations en disant qu'il n'avait pas de fusil que c'est un montage fait contre lui par la police.

Une personne arrêtée en commune Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 octobre 2022 indique qu'en date du 16 octobre 2022, vers 19 heures, sur la colline Muhindo, commune Gisuru, province Ruyigi, Athanase Njeimana a été arrêté chez lui et conduit à la police de Gisuru par Donatien Irankunda et Protais Ndikumana, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, il était accusé de s'être installé sur cette colline sans avoir leur autorisation et qu'il avait refusé de payer une amende auquel ils lui avaient imposée. Selon les mêmes sources, en date du 18 octobre 2022, il a été libéré après avoir payé 30 milles fbu à Joseph, OPJ.

Une femme arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique qu'en date du 18 octobre 2022, Léa Niyogusenga, mère allaitant un enfant de moins de 2 ans, résidant sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-Lac avec son enfant. Selon des sources sur place, elle a été accusée faussement d'avoir facilité un viol et un enlèvement d'une fille voisine Audreille

Bukuru, âgée de 16 ans. Cette dernière avait été trompée par un prénommé Adronis de la prendre comme sa troisième épouse et la conduire à Rumonge pour y vivre mais Adronis s'est rétracté. Audreille s'est cachée d'où ses parents ont fait arrêter sa voisine Léa en l'accusant faussement car ils ne vivaient pas en bon terme avec Léa. Selon les mêmes sources, le mari de Léa a plaidé chez un OPJ pour sa libération et ce dernier lui a demandé de payer une somme de plus de 50 000 fbu mais il ne l'a pas libérée.

Deux responsable du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 octobre 2022 indique que depuis le 19 octobre 2022, sur la colline Rusovu, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba, Abedenego Sindayihebura et Ezéchiel Nibitanga, tous responsables du parti CNL ont été arrêtés à leurs domiciles et conduits par des policiers au cachot du commissariat communal de police de Kayogoro, sur l'ordre de l'administrateur communal, Antoine Ndayiragije. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir assuré une médiation entre deux femmes membres du parti CNL en litige alors qu'il y a des para-juristes collinaires et des policiers chargés de cette mission. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces responsables du parti CNL ont vu des policiers à leurs domiciles pour les arrêter.

Une personne arrêtée en commune et province Kayanza

En date du 26 octobre 2022, vers 14 heures, centre-ville, commune et province Kayanza, Sylvestre Nduwimana alias Pongo représentant des commerçants à Kayanza a été arrêté par Nyingabira Isaac, Procureur de la République à Kayanza quand il se rendait à une réunion des commerçants avec le Gouverneur. Selon des sources sur place, il a été conduit à la prison de Ngozi. Les mobiles de cette arrestation restent inconnus. Signalons que Sylvestre Nduwimana avait été arrêté accuser de fraude du sucre et des fertilisants fabriqués par la société FOMI et conduit au cachot de la mairie de Bujumbura quelques jours auparavant mais il avait été relaxé il y avait une semaine.

Quatre membres du parti UPRONA arrêtés en commune Rutovu, province Bururi

Dans la matinée du 31 octobre 2022, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Arnaud, Jean Ndemeye et Caritas Niyonsaba et son mari, Cyriaque Bizindavyi, tous membres du parti UPRONA, ont été arrêtés par la police du commissariat communal de Rutovu accompagnée par le chef de zone et le conseiller collinaire de Kajondi. Par après, ils ont été conduits au cachot de la police à Bururi par le responsable provincial du SNR, Germain. Selon des sources sur place, avant de leur arrestation, ces derniers ont effectué une fouille et perquisition respectivement chez Emile Ndayizigiye (père d'Arnaud), Caritas Niyonsaba et Jean Ndemeye. Ainsi, ils ont saisi sous le lit d'Arnaud, un chargeur contenant 11 cartouches en bon état, chez Jean Ndemeye, un fusil de type SAV Machine Gun ainsi qu'un chargeur tous en mauvais état. Selon les mêmes sources, il s'agit d'un montage dû aux conflits familiaux car Arnaud venait de passer 4 jours au cachot suite à un conflit de pomme de terre volées chez Jean Ndemeye, lui aussi qui est de la même famille que Cyriaque Bizindavyi.

Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 novembre 2022 indique qu'en date du 3 novembre 2022, au bureau de l'administrateur de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Onésime Ndirikirenza alias Kineti et un prénommé Obède, chef de colline Ruvumera ont été arrêtés par des policiers sur ordre l'administratrice communal Marie Goreth Irankunda en collaboration avec le procureur général, Eliphase Ndayishimiye. Selon des sources sur place, un prénommé Sedeky, membre du parti CNDD-FDD et commissionnaire des parcelles, originaire de la colline voisine Nyabutare s'est approprié d'une propriété appartenant à Obède sur cette colline. Ce chef de colline a été accusé de passer outre cette mesure ce que les collègues et les membres de sa famille réfutent. Ils accusent plutôt le procureur Eliphase Ndayishimiye et l'administratrice Marie Goreth Irankunda d'agir ainsi suite à des pots de vin qu'ils ont reçus de la part de ce commissionnaire. Ce dernier est accusé de s'être approprié plusieurs propriétés foncières sur presque toutes les collines de la commune Nyanza-lac en collaboration avec certains responsables de la CNTB et chaque fois après l'exécution du procès, il vend la propriété acquise. Onésime Ndirikirenza et Obède sont pour le moment gardés au cachot du parquet de Makamba.